

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 26 JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suite à la convocation du conseil municipal du 22 juillet 2024 qui n'a pu délibérer faute de quorum un nouveau conseil municipal se tient ce soir conformément à l'article 2121-17 du CGCT sans quorum nécessaire

Date de convocation et affichage de la convocation : 22 juillet 2024

Lieu de réunion : salle des fêtes sous la présidence de Madame GAY Sonia, Maire par intérim

Présents : 5 : Mme POUGET-GAY Sonia, Mme BOUCHERY Françoise, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe Mr Jacques ROMAIN

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR, Laurent CANTIN et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Philippe SAUTEREAU

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AVEC LE SDE 18 RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC « LA MOTTE »

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public au lieu-dit « La Motte ».

Ces travaux concernent la mise en conformité de l'horloge AE pour un montant total de 1 231,44 € H.T

Plan de financement :

Prise en charge SDE 50 % : 615,72 €

Fonds propres : 50 % : 615,72 €

Le conseil a approuvé ce plan de financement à l'unanimité

La Maire par intérim,

Sonia GAY



Le secrétaire de séance,

Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 3 septembre 2024

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 26 JUILLET 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suite à la convocation du conseil municipal du 22 juillet 2024 qui n'a pu délibérer faute de quorum un nouveau conseil municipal se tient ce soir conformément à l'article 2121-17 du CGCT sans quorum nécessaire

Date de convocation et affichage de la convocation : 22 juillet 2024

Lieu de réunion : salle des fêtes sous la présidence de Madame GAY Sonia, Maire par intérim

Présents : 5 : Mme POUGET-GAY Sonia, Mme BOUCHERY Françoise, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe Mr Jacques ROMAIN

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR, Laurent CANTIN et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Philippe SAUTEREAU

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers

**MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX
DE LA PARCELLE AB 14**

Madame le Maire informe qu'il serait judicieux de permettre la mise à disposition à titre précaire de la parcelle communale AB 14 suite à la demande d'un riverain qui se propose de l'entretenir

Le conseil municipal du 23 octobre 2023 avait opté pour la location mais celle-ci s'avère inadaptée ; il convient donc d'annuler la délibération du 23 octobre 2023 n°33

A l'unanimité le conseil municipal vote pour la solution de la mise à disposition moyennant la somme de 100 € par an pour une période de trois ans renouvelable par tacite reconduction

A l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire par intérim à signer cette mise à disposition

La Maire par intérim,

Sonia GAY



Le secrétaire de séance,

Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 3 septembre 2024

018/2024

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 26 JUILLET 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suite à la convocation du conseil municipal du 22 juillet 2024 qui n'a pu délibérer faute de quorum un nouveau conseil municipal se tient ce soir conformément à l'article 2121-17 du CGCT sans quorum nécessaire

Date de convocation et affichage de la convocation : 22 juillet 2024

Lieu de réunion : salle des fêtes sous la présidence de Madame GAY Sonia, Maire par intérim

Présents : 5 : Mme POUGET-GAY Sonia, Mme BOUCHERY Françoise, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe Mr Jacques ROMAIN

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR, Laurent CANTIN et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Philippe SAUTEREAU

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers

**FIXATION DES FERMAGES POUR LES PARCELLES
CHOIX DES NOUVEAUX LOCATAIRES**

1) Bail d'1 ha 14 a aux usages :

Suite à la vacance de ce bail le conseil municipal doit se prononcer sur le fermage

A l'unanimité le conseil municipal décide de fixer le prix à 60 € l'hectare avec la première année gratuite
Faute de candidats rien ne peut être décidé à ce sujet

2) Bail de la Coudrée de 8 ha 45 a :

- Suite à la vacance de ce bail le conseil municipal doit se prononcer sur le fermage

A l'unanimité le conseil municipal décide de fixer le prix à 130 € l'hectare avec une durée de 9 ans reconductible par tacite reconduction

- Deux candidats ont envoyé une demande : Mr Barreau Stéphane et Mr LEVEQUE Damien tous deux exploitants agricoles sur la commune
- L'ensemble des conseillers demande le vote à scrutin secret. Le résultat du vote à scrutin secret : 4 voix pour Mr Barreau et une abstention. Cette attribution est adoptée sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Autorisation accordée à Madame la maire pour signer le bail quand l'autorisation d'exploiter sera accordée.

La Maire par intérim,

Sonia GAY



Le secrétaire de séance,

Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 3 septembre 2024

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 26 JUILLET 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suite à la convocation du conseil municipal du 22 juillet 2024 qui n'a pu délibérer faute de quorum un nouveau conseil municipal se tient ce soir conformément à l'article 2121-17 du CGCT sans quorum nécessaire

Date de convocation et affichage de la convocation : 22 juillet 2024

Lieu de réunion : salle des fêtes sous la présidence de Madame GAY Sonia, Maire par intérim

Présents : 5 : Mme POUGET-GAY Sonia, Mme BOUCHERY Françoise, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe Mr Jacques ROMAIN

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR, Laurent CANTIN et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Philippe SAUTEREAU

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers

INSTAURATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE PENDANT LA PERIODE DE SUPPLEANCE

- Considérant le décès de Monsieur Moinet Jean, Maire, décédé le 13 juin 2024
- Considérant que le cas de la suppléance du Maire est prévu par l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : « en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d' Adjoint, par un Conseiller Municipal désigné par le Conseil ou, à défaut, pris dans l' ordre du tableau » ;
- Considérant la suppléance du Maire effectuée par la 1ère Adjointe à compter du 14 juin 2024
- Considérant que conformément à l'article L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales « Lorsqu'un adjoint supplée le Maire dans les conditions prévues par l'article L. 2122-17, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du Conseil Municipal, l' indemnité fixée pour le Maire par l'article L. 2123-23, éventuellement majorée comme le prévoit l' article L. 2123-22. Cette indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective » ;

- Vu la délibération du 5 avril 2017 fixant l'indemnité des élus en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Considérant que pour une Commune de moins de 500 habitants le taux de l' indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 25,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Considérant que pour une Commune de moins de 500 habitants le taux maximal de l' indemnité de fonction d' un adjoint est fixé à 9.9 % de l' indice brut terminal de l' échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints
- Considérant que l' indemnité de fonction du second adjoint devenu premier adjoint est maintenue au taux de 9,9 % de l'indice brut terminal de l' échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

020/2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 26 JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suite à la convocation du conseil municipal du 22 juillet 2024 qui n'a pu délibérer faute de quorum un nouveau conseil municipal se tient ce soir conformément à l'article 2121-17 du CGCT sans quorum nécessaire

Date de convocation et affichage de la convocation : 22 juillet 2024

Lieu de réunion : salle des fêtes sous la présidence de Madame GAY Sonia, Maire par intérim

Présents : 5 : Mme POUGET-GAY Sonia, Mme BOUCHERY Françoise, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe Mr Jacques ROMAIN

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR, Laurent CANTIN et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Philippe SAUTEREAU

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers

DEVIS PANNEAU POCKET

Madame le Maire présente le devis de la société panneau pocket permettant une meilleure communication des informations aux habitants grâce à une application sur smartphone.

A l'unanimité le conseil municipal vote pour ce devis de 180 € TTC pour une période d'un an
A l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ce devis

La Maire par intérim,

Sonia GAY



Le secrétaire de séance,

Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 3 septembre 2024

021/2024

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 26 JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suite à la convocation du conseil municipal du 22 juillet 2024 qui n'a pu délibérer faute de quorum un nouveau conseil municipal se tient ce soir conformément à l'article 2121-17 du CGCT sans quorum nécessaire

Date de convocation et affichage de la convocation : 22 juillet 2024

Lieu de réunion : salle des fêtes sous la présidence de Madame GAY Sonia, Maire par intérim

Présents : 5 : Mme POUGET-GAY Sonia, Mme BOUCHERY Françoise, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe Mr Jacques ROMAIN

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR, Laurent CANTIN et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Philippe SAUTEREAU

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AVEC LE SDE 18 RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC - SAINT IGNY

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public au lieu-dit «Saint-Igny ».

Ces travaux concernent le remplacement de l'horloge AH 0084 pour un montant total de 1165,23 € HT

Plan de financement :

Prise en charge SDE 50 % : 582,62 €

Fonds propres : 50 % : 582,62 €

Le conseil a approuvé ce plan de financement à l'unanimité

La Maire par intérim,

Sonia GAY



Le secrétaire de séance,

Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 3 septembre 2024

022/2024

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
DU 26 JUILLET 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suite à la convocation du conseil municipal du 22 juillet 2024 qui n'a pu délibérer faute de quorum un nouveau conseil municipal se tient ce soir conformément à l'article 2121-17 du CGCT sans quorum nécessaire

Date de convocation et affichage de la convocation : 22 juillet 2024

Lieu de réunion : salle des fêtes sous la présidence de Madame GAY Sonia, Maire par intérim

Présents : 5 : Mme POUGET-GAY Sonia, Mme BOUCHERY Françoise, Mr SAUTEREAU Philippe, Mr PASZKIEWICZ Philippe Mr Jacques ROMAIN

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR, Laurent CANTIN et Mesdames JOURDAN Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Philippe SAUTEREAU

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers

Devis BIARD-ROY Réparation cloches de l'église

Suite à l'arrêt du fonctionnement des cloches de l'église et à l'urgence d'entreprendre les réparations sur l'appareil de tintement électromagnétique, Madame le Maire présente le devis de la société Biard-Roy qui s'élève à 1 567 € HT

A l'unanimité le conseil municipal vote pour ce devis

A l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ce devis

La Maire par intérim,

Sonia GAY



Le secrétaire de séance,

Philippe SAUTEREAU

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 3 septembre 2024